

COMMUNE DE VERS - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du lundi 04 novembre 2019

Le Conseil Municipal convoqué le 29 octobre 2019 s'est réuni le lundi 04 novembre 2019 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean-Marc GAUDILLER,

Etaient présents : Jean-Marc GAUDILLER, Christine BAISSARD, Françoise LUC, Fabien DESORMEAUX, Delphine LAMBOROT, Michel GAUDILLER, Alain CHARLES, Stéphane VORILLION et Didier GALLAND

Etait absent : Cédric NAVOISEAU

Etait absent excusé : Edmond TIRACHE (pouvoir à Françoise LUC)

Secrétaire de séance : Françoise LUC

Le Maire demande au Conseil s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité par les conseillers présents et représentés.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour (points 2 et 6). L'Assemblée délibérante accepte de statuer et le Maire ouvre la séance.

1- MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire a décidé en date du 07/10/2019, à la demande des services de la Sous-Préfecture de modifier ses statuts afin d'y intégrer la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 9 voix pour et 1 abstention cette modification statutaire.

Toujours dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, il convient que les biens meubles, immeubles et immatériels soient mis à disposition de l'EPCI. Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant consistance, situation juridique, état des biens et évaluation de l'éventuelle remise en état (biens figurant à l'actif du budget assainissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 1 abstention d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

2- CLECT 2019

Le Maire informe le Conseil de la notification du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) validé par ses membres le 25/09/2019.

Le montant prévisionnel des attributions 2019 pour la commune s'élève à -1 602.46 (montant identique à 2018)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide par 9 voix pour et 1 abstention le rapport de la CLECT.

3 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 3 nouvelles demandes de subvention de fonctionnement :

- AFM Téléthon
- Secours Populaire
- Association Entends Dons Nous Pour Aély's (association tournusienne créée pour venir en aide à une petite fille née avec une malformation au niveau de l'oreille droite nécessitant une intervention chirurgicale pratiquée uniquement aux USA)

Le Conseil Municipal, après avoir étudié chaque demande, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 200.00 € à l'Association Entends Dons Nous Pour Aélys.

4 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au remboursement d'une caution en 2015, un écart de 83.68 € perdure au compte 165.

S'agissant probablement d'une erreur de conversion (dépôt en francs et restitution en euros) et qu'il conviendrait d'admettre cette somme en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 83.68 €.

5 – DEVIS DE TRAVAUX ETS

Le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière réunion, il avait été demandé un devis pour l'installation de bordures rue St Georges afin de guider les eaux de ruissellement et préserver les abords piétonniers de la rue. Le montant du devis s'élève à : 6 844.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le premier devis qui prévoyait la réalisation d'un revêtement bicouche pour un montant de 3 870.00 € TTC et charge le Maire de prévoir cette dépense au budget d'investissement 2020.

6 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal peut par délibération autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget primitif, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 2020, le report de crédits pourrait se détailler ainsi :

Chapitre 21 : budget 2019 27 300 € soit un report de crédits possible de 6 825 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder un report de crédits d'investissement d'un montant de 6 825.00 €.

7 – SITE INTERNET COMMUNAL

La commune recherche un ou des volontaires qui pourraient se charger de faire vivre le site internet de la commune en l'alimentant régulièrement d'informations. Si vous souhaitez vous investir, merci de vous signaler au secrétariat.

8 – RAPPORT ANNUEL DU SPANC

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du rapport annuel du SPANC (assainissements non collectifs de la commune).

Il est rappelé que les personnes concernées ont la possibilité de bénéficier de tarifs négociés préférentiels pour la vidange de leurs fosses (prendre contact avec les services de la Communauté de Communes).

9 – NUMERISATION DE L'ETAT CIVIL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une proposition commerciale de la Sté ARCHIVES MULTIMEDIA concernant la numérisation des registres d'état-civil.

Les tarifs sont les suivants :

- 0.90 € ht /vue (estimation de 600 vues soit 540.00 € ht)
- installation logiciel et formation : 230 € ht
- licence annuelle (y compris maintenance et assistance) 150 € ht/an

Cette dépense sera inscrite au budget 2020.

10 – REPAS DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

Rappel : la date retenue est le dimanche 15 décembre 2019

Menu : Gougères – Vol au vent de la mer aux noix de St Jacques – Suprêmes de pintade farcis aux marrons et fricassée de champignons des bois – Fromage - Bûche de Noël

Inscriptions possibles jusqu'au 28/11/2019 dernier délai.

QUESTIONS DIVERSES :

- registre de concertation PLUi disponible en Mairie
- projet de statuts de la régie d'assainissement
- défense incendie : plan et lecture du courrier adressé au Sous-Préfet par Mr Bécousse
- Rappel : recensement de la population du 16/01 au 15/02/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30